

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22072158

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 JUIN 2022

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0462.380.885

Nom

(en entier) : FACYBEL

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Buissons aux Loups 6 boîte B, 1400 Nivelles, Belgique

Objet de l'acte : Renouvellement mandat

FACYBEL SA

Buissons aux Loups 6 boîte B

1400 Nivelles

N° d'entreprise BE 0462.380.885

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 21/06/2021 au siège de la société.

Bureau

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de monsieur DJERDJIAN Tigrane, avec l'assistance de LYDIE SA en qualité de secrétaire représentée par M.PERRIN et avec l'assistance de Monsieur PERRIN exerçant également les fonctions de scrutateur. Le Président constate que tous les actionnaires sont représentés conformément à la liste de présence ci-annexée. L'Assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés, les actionnaires dont les noms et prénoms sont mentionnés dans la liste de présence, ainsi que le nombre d'actions pour lequel ils participent à l'assemblée et, le cas échéant, les noms et prénoms de leurs mandataires éventuels. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, est clôturée et signée par le bureau et est annexée au présent procès-verbal, avec les procurations des personnes représentées.

Communication du Président

I. La présente Assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

- Administrateur : renouvellement du mandat de M.WANDELS M.
- Commissaire : renouvellement du mandat .

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

- II. Tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés, la justification des formalités de convocation est superflue*
III. Chaque action donne droit à une voix

Constatation que l'Assemblée est valablement constituée

Les déclarations préalables du Président sont approuvées par l'Assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'Assemblée prend les décisions suivantes :

Pour autant que de besoin l'Assemblée confirme et approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat de Monsieur WANDELS M. comme administrateur délégué à partir du 01/06/2021 sur les mêmes bases et modalités qu'antérieurement et ce, pour une période de 6 ans.

L'Assemblée prend la décision de renouveler le mandat en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans de :

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES

avenue du Boulevard 21 b8

1210 BRUXELLES

Représentant : Monsieur François COLLIE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 19:00 heures.

Fait à Nivelles le 21/06/2021.

Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

DJIERDJIAN Tigrane LYDIE SA PERRIN Joël